

M1 - Etranger

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 19/20

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du Bachelor Responsable de Zone Import-Export de La Salle EMCI ou de tout autre titre de niveau II en Commerce International (Bac+3) attestant de 180 crédits ECTS.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le recrutement s'effectue sur dossier de candidature et entretien (en français et en LVE). Le dossier est à retourner dûment rempli pour l'une des dates suivantes :

- **Vendredi 25 Janvier 2019** (1^{ère} session de recrutement)
- **Vendredi 15 février 2019** (2^{ème} session de recrutement, sous réserve de places disponibles)
- **Vendredi 29 mars 2019** (3^{ème} session de recrutement, sous réserve des places disponibles)

3. MONTANT DE LA SCOLARITE

Les frais de scolarité varient en fonction des destinations. Ils s'échelonnent de 3400€ pour 1 année de mobilité en Union Européenne à 9800€ pour 1 année de mobilité aux Etats-Unis.

Sur demande, les candidats pourront obtenir la grille tarifaire détaillée.

Un acompte de 350€ est demandé au moment de l'inscription, le solde peut être réglé en plusieurs mensualités. Les frais de dossier, non remboursables, s'élèvent à 50€.

4. INSCRIPTION DANS LES ECOLES PARTENAIRES

Une fois la candidature validée, l'inscription dans les écoles partenaires se fera par l'intermédiaire du Bureau International de La Salle EMCI.

La plupart des écoles partenaires propose des formulaires d'inscription en ligne et demande de fournir une liste de pièces administratives.

Sur demande, les candidats étudiants pourront obtenir des informations relatives aux écoles partenaires de La Salle EMCI.

5. HEBERGEMENT

La plupart des écoles propose une formule d'hébergement soit sur les campus en résidences universitaires, soit en appartements indépendants.

En Amérique du Sud, l'hébergement conseillé est la famille d'accueil.

Sur demande, les candidats pourront obtenir des informations relatives aux hébergements proposés par les écoles partenaires de La Salle EMCI.

6. DATES FORMATION

Les dates de début et de fin de semestre diffèrent en fonction des destinations : les départs s'effectuent entre Août et Octobre pour le 1^{er} semestre (S1) et entre Janvier et Avril pour le 2^{ème} semestre (S2).

7. CVEC

Les étudiants inscrits en M1 à l'étranger relèvent obligatoirement du régime de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

8. ASSURANCE

Les étudiants devront obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité civile auprès de l'organisme de leur choix. Selon les pays de destination, La Salle EMCI recommande fortement de souscrire également à une assurance complémentaire santé.